

International Symposium

2 – 3 – 4 December 2020, Lille

MAISON EUROPÉENNE DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

Lille – France

(French version below)

GLOBAL PRISONS AND VIOLENT EXTREMISM CRITICAL THEORIES, CASE STUDIES, METHODOLOGIES

This international and multidisciplinary symposium (sociology, political science, anthropology, law, history, geography) is devoted to the analysis of what the fight against "violent extremism" does to the functioning of penitentiary institutions, in terms of practices, experiences and expertise. The aim is to understand the handling by the State, through the prison administration, of those whom it does not consider and designate simply as "delinquents" or "criminals", but more fundamentally as "enemies of the State" and "threats to national security". In doing so, we propose to examine how States modify and reconfigure their security policies when their monopoly of legitimate violence is put to the test, be this by strengthening traditional prison practices or implementing exceptional regimes.

The focus is not on individual trajectories of violent radicalization as has been the case in numerous studies carried out in recent years. This project is not oriented toward the sociology of the violent individual, but toward sociologies of the prison and other institutions in charge of national defense, law and order. The notion of "radicalization", too often narrowly associated with fundamentalist Islam, will be considered within the more general framework of "violent extremism". Within a resolutely international perspective (Europe, Americas, Africa, Asia), it is necessary to question the main figures of violent extremism and the ways in which they are thought, constructed, represented, identified, evaluated and managed. Far from being confined to that of the "Jihadist Salafist", these figures include, depending on the national context, those of the "ultra-right", the "ultra-left", "sects", "anti-speciesists", "secessionists" or "anti-Balakas". Violent extremism will therefore be analysed as a category of public action, that is understood as a threat to a country's public order, national security or stability, and subject to specific penal and penitentiary measures.

Thus, this colloquium aims i. to understand, in the media, political and institutional fields, the debates, discourses and controversies relating to the problematic relationship between prison and violent extremism, ii. to grasp the legal changes linked to terrorism and the effects of the "criminalization the enemy" (*feindstrafrecht*, or *droit penal de l'ennemi*) on the prison institution, iii. to establish a state of the art and a critical analysis of the multiple modalities of violent extremism's management around the world, and to analyse the political, security, methodological and ethical conditions, challenges and obstacles related to the practice of social science research in this field of study.

Strand 1 – Prison and violent extremism: analysis of a problematization

A first line of work is a continuation of *critical terrorism studies* and *securitization studies*, seeking to describe and analyse the political, media and institutional processes by which groups or individuals have come to be labelled as "radical", "radicalized", "extremist" or "terrorist". Within this broad field of analysis, the focus will be on capturing the debates, discourses and controversies related to the problematic relationship between prison and violent extremism.

Emphasis will be placed on papers that integrate the prison dimension into their analysis of the problematization of violent extremism, particularly in relation to the treatment of public debates that question the effects and functioning of the institution: is the prison perceived as a school of radicalization and a fertile ground for proselytizing? How does the prison define the contours of the profiles to be detected as threats to prison order and national security? What are the specific or shared definitions of "radicalization" or violent extremism in prison? In what way is the prison's management of violent extremism innovative or, on the contrary, does it borrow from the management of other categories of prisoners?

The mechanisms for the designation and differentiated treatment of violent extremism, as well as the discourse about the prison outside its walls, help to produce what happens inside it. Thus, political and media discourse, or discourse emanating from various NGOs and associations in the humanitarian world, not only produces the ways of thinking of "violent extremists", but also gives impetus to the implementation (possibly followed by a subsequent abandonment) of structures dedicated to them. For example, the creation in France of specific structures for dealing with individuals suspected of "radicalization" is inseparable from the media-political debate that accompanied it. Furthermore, researchers also contribute, albeit in a more modest way, to influence institutions. Whether they are influential members of the academic field or experts nested on its margins, researchers or consultants are led to put forward their skills and expertise (psychological, theological, penological, security-related) and to recommend diagnoses, solutions and remedies in order to conquer the market – nationally and internationally – of radicalization. In this context, the aim will be to examine what research is doing to the prison management of violent extremism, and vice versa.

Strand 2 – Law, counter-terrorism and prison organization

A second strand focuses on the impact of anti-terrorist laws on the treatment of violent extremism and on the organization of prisons: emergence, strengthening and extension of a specific legal framework that reconfigures the relations between justice, police, army and intelligence. These reconfigured relations may be based on ordinary prison practices or embody the implementation of exceptional regimes. In addition, it is necessary to analyse the legislator's capacity for anticipation in strategies to identify threats and risks to national security. Upstream, the analysis of the legal framework for practices of control, surveillance, detection and management of violent extremism in prison (or in connection with the law enforcement system) is enhanced. Downstream, the legal dimensions of the control of these practices, or the possibilities of appealing against the recording, evaluation or placement in a specific regime are all avenues of study that will be favored during this symposium.

The analysis of the legal framework – anti-terrorist laws, regulations, institutional doctrine – relating to the management of prisoners considered as "extremist and violent" provides a particularly heuristic vantage point for grasping, describing and understanding the institution's contemporary tensions between, on the one hand, the promotion of prisoner's rights – formal recognition of rights, access to legal remedies – and, on the other hand, the implementation of penitentiary imperatives (in terms of intelligence gathering, individual observation and recording of such observations, criminological assessment of risks and

dangerousness, multiplication of specific detention regimes, etc.) which place the discretionary power of the administration on new foundations and, consequently, put this movement to promote the prisoner's rights to the test.

By what normative procedures are these specific measures instituted and organized (ministerial circulars, memos, institutional doctrine, managerial reference systems subject to permanent adaptation)? How do these arrangements fit into the traditional legal system? How are relations between the judiciary and the police, and in some cases the military? How does the creation or transformation of prisons (or prison units) dedicated to individuals accused or suspected of radicalization reflect and incorporate in their daily functioning a specific normative environment, in a context of developing hierarchical and jurisdictional controls? To what extent can the prisoner concerned refer to a legal text, whether to claim respect for it or to challenge its legality? It is also necessary to look beyond the democratic context to consider what the fight against extremism does to authoritarian systems. Is it an opportunity to reify the role of the prison as a political instrument for censoring opposition? Do we find situations of extra-legal confinement, reproducing more or less structural, if not inherited, exceptional regimes? To what extent do denunciations by NGOs, or conversely collaborations with international agencies and associations, in the context of conflicts and humanitarian emergencies, reconfigure the prison institution? How does the humanitarian field meet the prison in the context of the fight against radicalism and to what effect (conflicts and closure, expertise and reform...)? In this perspective, we can also reflect on the hegemony of certain discourses and certain experiences set up as models of "good practices", and on their diffusion, often from Western countries to countries of the South.

Strand 3 – Violent extremism's management in prison: empirical analyses and methodological challenges

A third strand aims to establish a critical assessment of the multiple ways in which violent extremism is managed in prisons around the world. We will give priority to papers based on ethnographic studies, whether they are anchored in the sociology of institutions, the sociology of professionals, or the sociology of individual experiences of imprisonment. The aim will be to study configurations, specific to each national penitentiary system. For example, why and how do administrations designate a privileged figure of "violent extremism"? Have prison administrations chosen to disperse or bring together prisoners suspected of (preparation of) violent acts? How does the identification and recognition of "political prisoners" with figures of violent extremism fit (or not)? To what extent are these choices constrained by a specific prison condition (overcrowding or undercrowding, individual or collective confinement, etc.)? How do professionals appropriate possible tools for detecting and assessing "risks" and "dangerousness"? What are the scholarly theories, or more generally the different representations mobilized by professionals to think about the "causes" and the "dynamics" of an "extreme radicalization trajectory"? How is this knowledge mobilized in practice in detention? Do these units reflect an institutional radicalization of already existing prison mechanisms, or do they innovate? Are these new or strengthened institutional mechanisms intended to spread to the rest of the prison population?

This third strand will also aim to identify methodological and ethical issues and obstacles relating to studies on the prison management of violent extremism. How can the response to the expectations of the public authorities in this field be reconciled with the need to open up fields and to conduct free and independent research? What about the tension between fundamental and operational research (action research, etc.)? How can the interests of the various partners and interlocutors be reconciled: prison administrations, NGOs, associations, bilateral and international partnerships? Practical issues (bringing research into line with the requirements of the various committees concerned, necessary authorisations, access or not to intramural sites, etc.) will be examined to make it possible to identify and compare

national specificities in this area. It will be a question of reflecting on the research being carried out with reference to the effort required to protect sometimes sensitive data, adapt to institutional supervision, build a relationship of trust where mistrust reigns, (especially in an authoritarian context and sometimes with the status of foreign researcher) etc. Similarly, when writing, how can one protect one's sources, anonymize the actors, write what is unspeakable? How can we think about censorship and self-censorship practices, individual and collective protection issues, efforts to resist certain institutional or political demands that are potentially incompatible with the ethics of social science research? How can we compare different national situations when data collection differs significantly from one country to another?

Practical information

Proposals for papers (maximum 3,000 characters, in French and/or English, mentioning the strand in which the paper could take place) should be sent before 15 May 2020 to gilles.chantraine@univ-lille.fr, david.scheer@univ-lille.fr and clement.beunas@univ-lille.fr. The announcement of the selected papers will take place in early July 2020.

Organizing Committee

Gilles Chantraine (scientific director), David Scheer, Clément Beunas

Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CNRS-CLERSE), University of Lille

Scientific Committee

Évelyne Baillergeau	Université d'Amsterdam (Amsterdam School for Social Science Research)
Jean Bérard	École normale supérieure de Paris-Saclay
Marc Bessin	CNRS / IRIS (Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux, Paris)
Mathilde Darley	CNRS / CESDIP (Centre de recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales, Saint-Quentin-En-Yvelines)
Sylvain Faye	Département de Sociologie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Alice Jaspart	CAPREV (Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Extrémismes et Radicalismes Violents – Administration Générale des Maisons de Justice, Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique)
Andrew M. Jefferson	DIGNITY - Danish Institute Against Torture, Copenhagen
Frédéric le Marcis	École normale supérieure de Lyon
Tomas Max Martin	DIGNITY - Danish Institute Against Torture, Copenhagen
Marie Morelle	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, UMR PRODIG /IRD, FPAE (Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique)
Caroline Touraut	Laboratoire de recherche et d'innovation, Direction de l'administration pénitentiaire
Françoise Tulkens	Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, ancienne vice-présidente de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)

Colloque international

2 – 3 – 4 décembre 2020, Lille

MAISON EUROPÉENNE DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

Lille – France

PRISONS DU MONDE ET EXTREMISMES VIOLENTS
THEORIES CRITIQUES, ETUDES DE CAS, METHODOLOGIES

Ce colloque international et pluridisciplinaire (sociologie, science politique, anthropologie, droit, histoire, géographie) est consacré à l'analyse de ce que la lutte contre « l'extrémisme violent » fait au fonctionnement des institutions pénitentiaires, sur le plan des pratiques, des expériences ou des expertises. Il s'agit de comprendre le traitement par l'État, via l'administration pénitentiaire, de celles et ceux qu'il ne considère et ne désigne pas seulement comme des « délinquant·es » ou des « criminel·les », mais plus fondamentalement comme des « ennemi·es de l'État » et des « menaces pour la sécurité nationale ». Ce faisant, nous proposons de réfléchir à la manière dont les États modifient et reconfigurent leurs politiques de sécurité lorsque leur monopole de la violence légitime est mis à l'épreuve, entre renforcement de pratiques pénitentiaires traditionnelles et mise en œuvre de régimes d'exception.

Dès lors, il ne s'agit pas de se focaliser, à l'instar des nombreux travaux réalisés ces dernières années, sur les trajectoires individuelles de radicalisation violente. Ce projet ne relève donc pas d'une sociologie de l'individu violent, mais d'une sociologie de la prison et des institutions en charge de la défense nationale, la loi et l'ordre (*law and order*). La notion de « radicalisation », trop souvent associée à l'islamisme intégriste, sera resituée dans le cadre plus général de « l'extrémisme violent ». Dans une perspective résolument internationale (Europe, Amériques, Afrique, Asie), il convient d'interroger les figures principales de l'extrémisme violent et les manières dont elles sont pensées, construites, représentées, identifiées, évaluées et traitées. Loin de se cantonner à celle du « salafiste djihadiste », ces figures incluent au contraire, selon les contextes nationaux, celles de l'« ultra-droite », de l'« ultra-gauche », des « sectes », des « antispécistes », des « sécessionnistes », des « anti-Balakas ». L'extrémisme violent sera donc étudié en tant que catégorie de l'action publique, appréhendée comme une menace à l'ordre public, à la sécurité nationale ou à la stabilité d'un pays, et faisant l'objet de mesures pénales et pénitentiaires particulières.

Ainsi, ce colloque vise i. à comprendre, dans les champs médiatiques, politiques et institutionnels, les débats, discours et controverses relatifs aux relations problématiques entre prison et extrémismes violents, ii. à saisir les mutations légales liées au terrorisme et les effets du « droit pénal de l'ennemi » sur l'institution pénitentiaire, iii. à établir un état des lieux et une analyse critique des modalités multiples de prise en charge de l'extrémisme violent à travers le monde, et à analyser les conditions, défis et obstacles politiques, sécuritaires, méthodologiques et éthiques relatifs à la pratique de la recherche en sciences sociales sur ce domaine d'étude.

Axe 1 – Prison et extrémisme violent : analyse d'une problématisation

Un premier axe de travail s'inscrit dans la continuité des études critiques sur le terrorisme (*critical terrorism studies*) et des *securitization studies*, cherchant à décrire et analyser les truchements politiques, médiatiques et institutionnels par lesquels des groupes ou des individus en sont venus à être considérés comme « radicaux », « radicalisés », « extrémistes » ou « terroristes ». À l'intérieur de ce vaste champ d'analyse, il s'agira plus précisément de saisir les débats, discours et controverses relatifs aux relations problématiques entre prison et extrémismes violents.

Seront ainsi privilégiées les communications intégrant la dimension pénitentiaire dans leur analyse de la problématisation de l'extrémisme violent, notamment autour du traitement des questions publiques qui interrogent les effets et le fonctionnement de l'institution : la prison est-elle perçue comme une école de la radicalisation et un terreau au prosélytisme ? Comment la prison définit-elle les contours des profils à détecter comme autant de menaces à l'ordre pénitentiaire et la sécurité nationale ? Quelles sont les définitions propres ou partagées de la « radicalisation » ou de l'extrémisme violent en prison ? En quoi le traitement pénitentiaire des extrémismes violents est-il novateur ou emprunte-t-il au contraire à la gestion d'autres catégories de détenus ?

Les mécanismes de désignation et de gestion différenciée des extrémismes violents et les discours tenus sur la prison hors de ses murs contribuent à produire ce qui se passe en son sein. Ainsi, les discours politiques, médiatiques ou émanant de différentes ONG et associations du monde humanitaire produisent non seulement les manières de penser les « extrémistes violents », mais impulsent également la mise en œuvre (suivi éventuellement d'un abandon ultérieur) de structures qui leur sont dédiées. Par exemple la création, en France, de structures spécifiques de prise en charge des individus soupçonnés de « radicalisation » est-elle indissociable du débat médiatico-politique qui l'a accompagnée. Par ailleurs, les chercheur·es contribuent aussi, quoique de façon plus modeste, à agir sur les institutions. Qu'il s'agisse de membres influents du champ académique ou d'expert·es niché·es à ses marges, chercheur·es ou consultant·es sont amené·es à mettre en avant leurs compétences (psychologiques, théologiques, pénologiques, sécuritaires) et à préconiser diagnostics, solutions et remèdes pour rafler la mise du marché – national et international – de la radicalisation. Il s'agira de s'intéresser dans ce cadre à ce que la recherche fait à la gestion pénitentiaire des extrémismes violents, et inversement.

Axe 2 – Droit, antiterrorisme et organisation pénitentiaire

Un deuxième axe de travail concerne l'impact des lois antiterroristes sur le traitement des extrémismes violents et sur l'organisation pénitentiaire : émergence, renforcement et extension d'un cadre légal spécifique qui reconfigure les relations entre justice, police, armée et renseignement. Ces relations renouvelées peuvent s'appuyer sur des pratiques pénitentiaires ordinaires ou incarner la mise en œuvre de régimes d'exception. Il convient en outre d'analyser les capacités d'anticipation du législateur dans les stratégies d'identification des menaces et des risques pour la sécurité nationale. En amont, les analyses du cadrage légal des pratiques de contrôle, de surveillance, de détection et de prise en charge des extrémismes violents en prison (ou en lien avec le système répressif) sont valorisées. En aval, les dimensions légales du contrôle de ces pratiques, ou les possibilités de recours face au fichage, à l'évaluation ou au placement en régime spécifique sont autant de pistes d'étude qui seront privilégiées lors de ce colloque.

L'analyse du cadre légal – lois antiterroristes, règlements, doctrine institutionnelle – relatif au traitement des détenu·es considéré·es comme « extrémistes et violent·es » offre un poste d'observation particulièrement heuristique pour saisir, décrire et comprendre les tensions contemporaines de l'institution entre, d'une part, la promotion des droits des personnes détenues – reconnaissance formelle de droits, accès à des recours juridiques – et, d'autre part, la mise en œuvre de dispositifs pénitentiaires (en matière

de collecte de renseignements, d'observation individuelle et de consignation de ces observations, d'évaluation criminologique des risques et de la dangerosité, de multiplication des régimes de détention spécifiques, etc.) qui fondent sur de nouvelles bases le pouvoir discrétionnaire de l'administration, et, en conséquence, mettent à l'épreuve ce mouvement de promotion des droits des personnes détenues.

Par quels procédés normatifs ces dispositifs spécifiques sont-ils institués et organisés (circulaires, notes de service, doctrine institutionnelle, référentiels managériaux sujets à adaptations permanentes) ? Comment ces dispositions s'insèrent-elles dans l'ordonnement juridique classique ? Comment se traduisent les tensions entre le judiciaire et le policier, et dans certains cas l'armée ? Comment la création ou la transformation de prisons dédiées à l'accueil des seuls individus accusés de radicalisation traduit-elle et incorpore-t-elle dans leur fonctionnement quotidien un environnement normatif spécifique, dans un contexte de développement des contrôles hiérarchiques et juridictionnels ? Dans quelle mesure les détenus concernés peuvent-ils/elles se référer à un texte de droit, qu'il s'agisse d'en revendiquer le respect ou d'en contester la légalité ? Il convient par ailleurs de se décentrer des seuls contextes démocratiques pour réfléchir à ce que la lutte contre les extrémismes fait aux systèmes autoritaires. Est-elle une opportunité pour réifier le rôle de la prison comme instrument politique au service de la censure des oppositions ? Retrouve-t-on des situations d'enfermement extra-légales, reproduisant peu ou prou des régimes d'exception structurels sinon hérités ? Dans quelle mesure les dénonciations par des ONG, ou à l'inverse des collaborations avec des agences et associations internationales, en contexte de conflits et d'urgence humanitaire, reconfigurent-elles l'institution pénitentiaire, au bénéfice d'actions portées et légitimées par un discours de respect des droits humains ? Comment se fait la rencontre entre le monde humanitaire et l'univers carcéral en contexte de lutte contre les radicalismes et pour quels effets (conflits et fermeture, expertise et réforme...) ? Dans cette perspective, on pourra réfléchir aussi à l'hégémonie de certains discours et de certaines expériences érigées en modèles de « bonnes pratiques », et à leur diffusion, souvent des pays occidentaux vers les pays du Sud.

Axe 3 – La prise en charge de l'extrémisme violent en prison : analyses empiriques et défis méthodologiques

Un troisième axe vise à établir un état des lieux critique des modalités multiples de prise en charge de l'extrémisme violent dans les prisons de part le monde. Nous privilégierons les communications issues d'enquêtes ethnographiques, qu'elles soient ancrées dans une sociologie des institutions, une sociologie des professionnel·les, ou encore une sociologie des expériences individuelles de réclusion. Il s'agira d'étudier des configurations spécifiques, propres à chaque système pénitentiaire national, autour de questions transversales. Par exemple : pourquoi et comment les administrations désignent-elles une figure privilégiée de « l'extrémisme violent » ? Les administrations pénitentiaires ont-elles choisi de disperser ou de rassembler les prisonniers soupçonnés (de préparation) d'actes violents ? Comment s'articulent (ou non) l'identification et la reconnaissance de « détenus politiques » aux figures de l'extrémisme violent ? Dans quelle mesure ces choix sont-ils contraints par une condition pénitentiaire spécifique (surpopulation ou sous-occupation, encellulement individuel ou collectif, etc.) ? Comment les professionnels s'approprient-ils les outils éventuels de détection et d'évaluation des « risques » et de la « dangerosité » ? Quelles sont les théories savantes, ou plus généralement les différentes représentations mobilisées par les professionnels pour penser les « causes » et la « dynamique » d'une « trajectoire de radicalisation extrême » ? Comment ces savoirs sont-ils mobilisés concrètement en détention ? Ces unités traduisent-elles une radicalisation institutionnelle de mécanismes pénitentiaires déjà existants, ou innove-t-elles ? Ces mécanismes institutionnels, nouveaux ou renforcés, ont-ils vocation à se diffuser dans le reste de la détention ?

Ce troisième axe visera également à circonscrire les questions et obstacles méthodologiques et éthiques relatifs aux études sur le traitement pénitentiaire des extrémismes violents. Comment concilier la réponse aux attentes des pouvoirs publics en la matière, la nécessité d'ouvrir des terrains, et celle de mener une recherche libre et indépendante ? Qu'en est-il de la tension entre recherche fondamentale et opérationnelle (recherche-action, etc.) ? Comment concilier les intérêts des différents partenaires et interlocuteurs : administrations pénitentiaires, ONG, associations, partenariats bilatéraux et internationaux ? Les questions d'ordre pratiques (mise en conformité de la recherche avec les exigences des différents comités concernés, autorisations nécessaires, accès ou non aux terrains intra-muros, etc.) permettront d'identifier et analyser les spécificités nationales en la matière. Il s'agira d'observer la recherche se faisant, dans les efforts qu'elle requiert pour protéger des données parfois sensibles, s'adapter à la surveillance institutionnelle, construire une relation de confiance là où la défiance règne, plus encore en contexte autoritaire et parfois avec le statut de chercheur·e étranger·e, etc. De même, lors de la rédaction, comment protéger ses sources, anonymiser les acteurs, écrire ce qui est indicible ? Comment penser les pratiques de censure et d'autocensure, les enjeux de protection individuelle et collective, les efforts de résistance face à certaines requêtes institutionnelles ou politiques potentiellement incompatibles avec la déontologie de la recherche en science sociale ? Comment comparer différentes situations nationales lorsque la collecte des données diffère sensiblement d'un pays à l'autre ?

Informations pratiques

Les propositions de communications (maximum 3 000 signes, en français et en anglais, mentionnant l'axe dans lequel la communication pourrait prendre place) doivent être envoyées avant le 15 mai 2020 à gilles.chantraine@univ-lille.fr, david.scheer@univ-lille.fr et clement.beunas@univ-lille.fr. L'annonce des communications retenues aura lieu début juillet 2020.

Comité d'organisation

Gilles Chantraine (responsable scientifique), David Scheer et Clément Beunas

Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CNRS-CLERSE), Université de Lille

Comité scientifique

Évelyne Baillergeau	Université d'Amsterdam (Amsterdam School for Social Science Research)
Jean Bérard	École normale supérieure de Paris-Saclay
Marc Bessin	CNRS / IRIS (Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux, Paris)
Mathilde Darley	CNRS / Cesdip (Centre de recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales, Saint-Quentin-En-Yvelines)
Sylvain Faye	Département de Sociologie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Alice Jaspart	CAPREV (Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Extrémismes et Radicalismes Violents – Bruxelles)
Andrew Jefferson	DIGNITY (Danish Institute Against Torture, Copenhagen)
Frédéric le Marcis	École normale supérieure de Lyon
Tomas Martin	DIGNITY (Danish Institute Against Torture, Copenhagen)
Marie Morelle	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, UMR PRODIG /IRD, FPAE (Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique)
Caroline Touraut	Laboratoire de recherche et d'innovation, Direction de l'administration pénitentiaire
Françoise Tulkens	Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, ancienne vice-présidente de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)